

Accompagnement aux familles

Soutien aux apprentissages

Année scolaire 2017-2018



du Pays de Guer



Définition des différents types d'actions

L'aide aux devoirs collective des garderies périscolaires

Le devoir est par définition l'acte scolaire hors de l'école. L'enjeu pour le Centre Social est de mettre en place sur les temps de garderie périscolaire, un encadrement organisé, pour permettre aux élèves d'avancer leurs devoirs. Plus qu'une étude surveillée, l'aide aux devoirs offre la possibilité aux enfants d'être accompagnés et aidés dans la réalisation de leurs devoirs (lire son cahier de texte, comprendre les consignes, apprendre ses leçons...), soit par des compagnons de travail (les autres élèves de la classe), soit par des compagnons plus âgés (des élèves de grande classe, des étudiants) ou par d'anciens compagnons (ceux qui ont un jour été élève : animateurs professionnels ou bénévoles). L'aide aux devoirs est un « coup de main » dans la réalisation des devoirs : l'objectif n'est pas de finir absolument les devoirs !

L'accompagnement individuel à la scolarité pour les **primaires**

A la demande des parents ou des enseignants, un accompagnement individuel peut être proposé de manière ponctuelle et être reconduit si besoin. Cet accompagnement à la scolarité n'est ni du rattrapage, ni du soutien scolaire. Dans l'accompagnement à la scolarité, il n'est pas non plus question d'enseigner (qui est un acte de professionnel), mais d'aider un enfant, un jeune à se construire un savoir-faire et à maîtriser les outils qui lui permettront de mener à bien le fait d'être élève.

Dans ce cadre, un bénévole accompagne entre 1 et 3 enfants maximum par séance. Un « contrat » réunit les divers protagonistes : élève, parents, enseignant et bénévole afin de préciser les objectifs, les temps et la durée de l'accompagnement.



L'accompagnement à la scolarité est non seulement un temps d'aide aux devoirs, mais aussi un temps d'expérimentation. L'accompagnement à la scolarité propose donc des activités diverses qui vont permettre aux enfants de prendre le temps de faire ces expériences. Nos partenariats locaux nous permettront de mettre en place de vrais moments de pédagogie détournés : Médiathèque, Centre Culturel le Belvédère, sorties, ateliers cuisine ... Autant de moments conviviaux qui donnent sens à l'investissement des jeunes.

Le centre social propose 4 formes d'accompagnement :

L'accompagnement individuel à la scolarité pour les **collégiens**

Dans le même contexte que pour les plus jeunes, des bénévoles se mobilisent pour accompagner les collégiens du territoire. Ne sont concernés actuellement que les collégiens de St Maurice compte-tenu du nombre de bénévoles.

Orientés vers ce dispositif par les enseignants, les jeunes doivent être volontaires et manifester un réel intérêt pour voir aboutir leur investissement.

Dans ce cadre, un bénévole accompagne entre 2 et 4 enfants maximum par séance. Un « contrat » réunit également les divers protagonistes : élève, parents, professeur principal et bénévole afin de préciser les objectifs, les temps et la durée de l'accompagnement. L'accompagnement commence entre deux périodes de vacances. Il peut-être reconduit en fonction des besoins et de la motivation du jeune.

L'accompagnement pour les adultes

Certains habitants du territoire sont étrangers. Leur expérience avec la langue française est très variable. Une aide régulière est proposée par une bénévole pour leur apprendre le français, afin de s'exprimer et de se faire comprendre au mieux dans leur quotidien.



Objectifs de l'accompagnement

- * Redonner à l'enfant ou au jeune confiance en lui
- * Le soutenir, l'accompagner dans ses efforts pour améliorer ses résultats dans certaines matières
- * L'aider à s'organiser, se poser, trouver des méthodes pour mémoriser
- * Valoriser les compétences de l'enfant ou du jeune.
- * Accueillir et soutenir les parents dans leur rôle éducatif auprès de leurs (s) enfant (s).
- * Conseiller et accompagner les familles dans les différentes étapes de l'apprentissage
- * Expérimenter des apprentissages
- * Faciliter l'ouverture culturelle de l'enfant et de sa famille
- * Associer les parents au dispositif (=encadrement d'une séance ou d'une sortie au moins)
- * Favoriser l'entre-aide entre les enfants, les jeunes
- * Offrir aux jeunes un environnement calme, propice au travail

Champ d'action et déroulement

Lieu de l'aide aux devoirs	adresse	Ecoles desservies	Périodicité de l'aide aux devoirs	Encadrement
Accueil périscolaire de Guer centre	15, rue du champ de foire, Guer	Ecole élémentaire privée Ste Jeanne d'Arc Ecole élémentaire publique Victor Schœlcher	Tous les lundis, mardis et jeudis, à partir de 17h30.	Animateurs professionnels et 2 bénévoles
Accueil périscolaire de Brocéliande	Rue du maréchal Gourion - St Cyr, Guer-Coëtquidan	Ecole élémentaire publique de Brocéliande	Tous les lundis, mardis et jeudis, à partir de 17h00.	Animateurs professionnels + 1 bénévole
Centre Social	15, rue du champ de foire	Ecole élémentaire privée Ste Jeanne d'Arc Ecole élémentaire pu-	Tous les mardis et vendredis après l'école	3 bénévoles
Collège St Maurice ou Espace Jeunes	3 bis, rue du champ de foire	Collège Saint Maurice (élèves de 6 ^{ème} et 5 ^{ème}) Et plus parfois !	Tous les mardis et jeudis après l'école	animateur professionnel et des bénévoles en relais

Condition de mise en place

- * Travail collaboratif avec les enfants, les bénévoles, les familles, les animateurs professionnels et les enseignants = contrat d'engagement réciproque
- * Assiduité et implication des élèves
- * Nombre suffisant de bénévoles et de professionnels.
- * Points réguliers associant les parents et participation à au moins un temps d'encadrement.
- * Liens réguliers avec les établissements scolaires

Contact

Centre Social du Pays de Guer

15, rue du champ de foire, 56380 Guer

Tél : 02 97 22 50 87

Mail : accueil@centresocialpaysdeguer.fr

Site : <http://centresocialpaysdeguer.centres-sociaux.fr>

